



PROCÈS VERBAL

Séance du 05 septembre 2022

lundi 05 septembre 2022 à 20h00 l'assemblée régulièrement convoquée le 05/09/2022, s'est réunie sous la présidence de CARPENTIER Matthias.

Sont présents : CARPENTIER Matthias, PAMART Hubert, PAMART Laure, DEHAYE Gilles, DRIGNY Jean-François, RUCKEBUSCH Dominique

Représentés :

Excusés : VOTION David

Absents :

Secrétaire de séance : DEHAYE Gilles

Ordre du jour :

Aide sociale : adaptation de logement
Fonds de solidarité Logement
Réglementation de la circulation rue du jeu de Paume
Questions diverses : opération brioches 2022

Aide sociale, adaptation de logement. - DE_2022_013

Après présentation de la demande de M. David VOTION et de Mme Virginie STELMACH et du dossier de la MDPH précisant la nature des travaux nécessaires à l'adaptation de leur logement au handicap de leur fille Lou VOTION, le conseil Municipal décide d'accorder une aide de 500€ à M. David VOTION et Mme Virginie STELMACH.
Cette somme sera inscrite au budget 2022 et versée à la famille.
Délibération approuvée à l'unanimité.

Participation au Fonds de Solidarité Logement 2022 - DE_2022_014

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), institué par la loi du 31 mai 1990, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, permet aux personnes ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Son financement est assuré par le Département avec l'aide des distributeurs d'énergie, d'eau et de téléphonie.

Les autres collectivités territoriales peuvent également contribuer au financement du FSL.

Pour la commune de Jumigny, la contribution serait fixée à 0,45€ par habitant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au financement du FSL pour l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Matthias CARPENTIER